



40. Actualisation des connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques

Contexte :

Cette actualisation des connaissances est obligatoire et doit être réalisée tous les 10 ans pour conserver son droit d'exercer. Il faut déjà être titulaire d'un titre, diplôme, Certificat de Capacité destiné à l'exercice des activités liées aux Animaux de compagnie d'espèces Domestiques (CCAD), pour prétendre à l'actualisation des compétences.

Voir l'arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux Animaux de compagnie d'espèces Domestiques et à l'habilitation des organismes de formations.

Objectifs de la formation :

- Intégrer les évolutions réglementaires et les pratiques professionnelles relatives aux besoins biologiques, physiologiques et comportementaux des animaux
- Renforcer la prise en compte du bien-être animal dans les activités professionnelles
- Permettre aux candidats d'actualiser leurs connaissances liées à une ou plusieurs catégories : chien, chat, autres animaux de compagnie, obtenue il y 10 ans.

Public concerné :

Cette formation est destinée à tous les professionnels titulaires d'un diplôme datant de 10 ans (CETAC - CCAD-Bac pro élevage canin et félin - Bac pro vente en animalerie - BP éducateur canin...).

Prérequis des participants :

Etre titulaire d'un titre, diplôme, Certificat de Capacité destiné à l'exercice des activités liées aux Animaux de compagnie d'espèces Domestiques (CCAD) et le justifier au centre de formation.

Contenu :

Le contenu s'adapte aux catégories d'animaux choisies : chat – chien- autres animaux (rongeurs, poissons, oiseaux)

- La réglementation
- Le logement : les aménagements, hygiène et confort des locaux
- Le transport des animaux
- La santé des animaux
- Les bases de la reproduction, de la génétique et de la sélection
- Etude des comportements
- L'alimentation

Moyens pédagogiques et suivi des acquis :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances, expériences acquises et aux attentes des participants.

Les connaissances des participants seront actualisées par un apport théorique et par des illustrations pratiques. Une évaluation en fin de formation sera réalisée à partir d'un questionnaire.

Un bilan qualitatif de la formation sera réalisé en groupe et permettra de recueillir des axes d'amélioration de l'action.

A la suite de cette formation une attestation sera délivrée, où seront indiqués les objectifs de formation et les capacités atteintes. Ce document, attribué en collaboration avec le CFPPA de Valdoie, partenaire de l'opération, permettra la continuité de votre activité.

Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



Intervenants :

Hervé COUSIN, Formateur au CFA du Haut-Rhin
Anne TROTZIER, Ethologue

Responsable de la formation :

Hervé COUSIN, Formateur au CFA du Haut-Rhin



Durée

7 à 14 heures
1 ou 2 jours en fonction des
catégories à renouveler

Dates

Dates disponibles sur notre
site ou sur demande en
fonction des catégories
souhaitées



Lieu

Rouffach

Tarifs 2018	Cotisant VIVEA*	Cotisant FAFSEA**	Autres cas
	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	140 € / jour	140 € / jour

*Cotisant VIVEA : tarif *estimatif* restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

Cotisant FAFSEA : formation hors guide régional, **votre entreprise doit effectuer une demande individuelle auprès du FAFSEA (sous condition de ressources du FAFSEA).